

DIX RECOMMANDATIONS

- Création d'emplois** (Icon: Two people shaking hands)
- Egalité hommes - femmes** (Icon: Two stylized human figures)
- Éducation, formation et compétences** (Icon: Open book)
- Prestation et organisation des services de santé** (Icon: Three interconnected nodes)
- Technologies** (Icon: Smartphone and tablet)
- Financement et environnement fiscal** (Icon: Dollar sign with plant)
- Partenariats et coopération** (Icon: Two hands shaking)
- Migrations internationales** (Icon: First aid kit)
- Crises et situations humanitaires** (Icon: Ambulance)
- Données, informations et redevabilité** (Icon: Line graph)

Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la Croissance économique

2017-2021

Commission de haut niveau sur l'Emploi en Santé et la Croissance économique

Le Secrétaire général des Nations Unies a créé la Commission de haut niveau en mars 2016, reconnaissant que l'investissement dans de nouveaux emplois dans le secteur de la santé et le secteur social peut être générateur de croissance économique et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Commission a été chargée d'identifier des moyens novateurs pour lutter contre les pénuries de main-d'œuvre et veiller à l'adéquation entre les compétences des personnels de santé et les exigences professionnelles, de façon à améliorer l'efficacité économique du secteur de la santé et sa contribution à une croissance intégrative.

CO-PRÉSIDENTS



S.E. M. François Hollande, Président de la République française



S.E. M. Jacob Zuma, Président de la République d'Afrique du Sud

CO-VICE-PRÉSIDENTS



Dr Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)



M. Guy Ryder, Directeur Général de l'Organisation internationale du Travail (OIT)



M. Angel Gurría, Secrétaire Général de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

COMMISSAIRES



Mme Anu Aga, Membre de la Chambre haute du Parlement indien



Son Altesse Royale, la Princesse Muna Al-Hussein, Princesse de Jordanie, promotrice de la santé mondiale pour les soins infirmiers et obstétricaux



Dr Vytenis Andriukaitis, Commissaire à la Santé et à la Sécurité alimentaire, Commission européenne



Mme Rosalinda Baldoz, Département du Travail et de l'Emploi, Philippines



Dr Midalys Castilla, Cofondatrice de l'École latino-américaine de médecine, Cuba



Dr Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente, Commission de l'Union africaine



M. Moussa Dossou, Ministre de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, Côte d'Ivoire



M. Hermann Gröhe, Ministre fédéral de la Santé, Allemagne



M. Bent Hoie, Ministre de la Santé et des Soins, Norvège



Dr Maris Jesse, Secrétaire générale adjointe du ministère des Affaires sociales, Estonie



Mme Susana Malcorra, Ministre des Affaires étrangères et du Culte, Argentine



Dr Alaa Murabit, Fondatrice de La voix des femmes libyennes, promotrice des objectifs de développement durable



Professeur Jane Opoku-Agyemang, Ministre de l'Éducation, Ghana



Mme Rosa Pavanelli, Secrétaire générale de l'Internationale des services publics



Dr Judith Shamian, Présidente du Conseil international des infirmières



Professeur Joseph Stiglitz, Economiste, prix Nobel d'Économie



Professeur Keizo Takemi, Membre de la Chambre des conseillers, Japon



M. George K. Werner, Ministre de l'Éducation, Libéria



Professeur Muhammad Yunus, Cofondateur et Président de Yunus Social Business, prix Nobel de la Paix

Secrétariat de la Commission



S'ENGAGER POUR LA SANTÉ ET LA CROISSANCE

Investir dans les personnels de santé



Le secteur de la santé est un **secteur économique clé** et un moteur essentiel de la création d'emplois décents, d'une croissance économique intégrative, de la sécurité humaine et du développement durable.

- Investir dans les capacités de ressources humaines en santé représente à la fois une chance d'améliorer la santé des populations, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique. *A contrario*, les pays qui n'investissent pas suffisamment dans leurs personnels de santé sont plus vulnérables aux crises sanitaires, avec des conséquences sociales et économiques, tel que l'épidémie de maladie à virus Ebola l'a tristement démontré.
- Au cours des dix dernières années, le secteur de la santé a créé plus d'emplois que tout autre secteur. Cette tendance se poursuivra dans les prochaines années. De plus, ces emplois se caractérisent par une meilleure productivité des populations actives, grâce à l'amélioration de la santé des populations.
- Sous réserve d'investissements et de mesures appropriés, la communauté internationale a une occasion unique de satisfaire la demande mondiale croissante en personnels de santé, de progresser sur la voie de la couverture universelle en santé (CUS), et de garantir la sécurité et la cohésion sociale des populations.

La Commission de haut niveau sur l'emploi en santé et la croissance économique (la Commission) propose des mesures pour stimuler la création de quelques 40 millions de nouveaux emplois dans le secteur sanitaire et social d'ici à 2030, en accordant une attention particulière à la pénurie attendue de 18 millions d'agents de santé d'ici à 2030 dans les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire.

LES PROCHAINES ÉTAPES

La Commission appelle à un engagement politique des gouvernements et des principaux partenaires pour soutenir la mise en œuvre de ses recommandations, et invite le Secrétaire Général des Nations Unies à s'en saisir.

RECOMMANDATIONS



Stimuler les investissements dans la création d'emplois décents en santé, notamment pour les femmes et les jeunes, avec les bonnes compétences, en nombre suffisant et aux endroits opportuns.



Optimiser la participation économique des femmes et encourager leur autonomisation par une institutionnalisation de leur leadership, la lutte contre les préjugés sexistes et les inégalités entre les sexes dans l'éducation et sur le marché du travail de la santé, et par la résolution des questions de genre dans les processus de réforme sanitaire.



Lever des fonds suffisants auprès des sources nationales et internationales, publiques et privées le cas échéant, et envisager une réforme ambitieuse du financement de la santé quand cela est nécessaire, pour investir dans les compétences adaptées, des conditions de travail décentes, et un nombre adéquat de personnels de santé.

Pour relever les défis sanitaires du XXI^e siècle liés aux mutations démographiques, épidémiologiques et technologiques, il faudra **transformer de manière substantielle** les formations et compétences des personnels de santé.

- Les évolutions démographiques, les mutations technologiques et l'environnement économique redéfinissent les besoins sanitaires des populations. Ceci nécessite la mise en place d'emplois appropriés, en nombre adéquat, avec les compétences nécessaires.
- Les personnels de santé doivent prendre en charge les déterminants sociaux de la santé, considérer comme prioritaires la promotion de la santé, la prévention des maladies, et les interventions de soins primaires centrés sur la personne et reposant sur les communautés.
- Quelques-unes des principales innovations requises nécessiteront d'investir dans le développement d'une éducation socialement responsable ; d'élaborer des politiques pour former les personnels de santé et actualiser leurs connaissances ; de former les étudiants localement pour qu'ils servent leurs propres communautés ; d'utiliser les nouvelles technologies pour atteindre les populations des zones reculées.

Le monde a besoin de davantage de personnels de santé, dotés de nouvelles compétences pour relever de nouveaux défis.

La mise en œuvre des dix recommandations de la Commission exigera un changement de paradigme pour revoir le *statu quo* et modifier la trajectoire actuelle. Il n'y a pas de temps à perdre.

Pour réussir à mettre en œuvre les recommandations de la Commission, il faut un engagement intersectoriel fort et une action de la part des parties prenantes – y compris de la société civile et des organisations professionnelles – aux niveaux national, régional et mondial.

RECOMMANDATIONS



Développer une éducation et une formation continue de grande qualité, qui favorise le changement, de sorte que tous les personnels de santé soient dotés de compétences répondant aux besoins sanitaires des populations et soient en mesure de déployer pleinement leur potentiel.



Réformer les modèles de services, actuellement concentrés sur les soins hospitaliers, et privilégier la prévention et la prestation efficace de soins primaires et ambulatoires de qualité, abordables, intégrés, communautaires et à dimension humaine, en accordant une attention particulière aux zones mal desservies.



Exploiter le potentiel des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'éducation dans le domaine de la santé, les services de santé centrés sur les personnes, et les systèmes d'information sanitaire.



Garantir les investissements dans les capacités fondamentales du Règlement sanitaire international, particulièrement en matière de développement des compétences des professionnels de santé nationaux et internationaux dans des contextes humanitaires et d'urgences de santé publique, aigus comme prolongés. Garantir la protection et la sécurité de tous les agents et établissements de santé dans tous les contextes.

Pour libérer le potentiel social et économique de l'emploi dans le secteur de la santé, **un engagement politique fort sera nécessaire**, ainsi qu'une coopération efficace entre les pays et les secteurs de l'économie.

- Il faut des mesures politiques efficaces dans les domaines de la finance, de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, de l'emploi et des affaires étrangères, moyennant des mécanismes de coordination et des dialogues politiques. En matière de coopération internationale, il faut engager au profit des pays les moins développés des ressources plus prévisibles et dédiées à cette problématique.
- Les démarches intersectorielles doivent engager les secteurs public et privé, la société civile, les syndicats, les associations des professionnels de la santé, les organes de réglementation et les établissements d'éducation et de formation.
- Un ensemble d'indicateurs harmonisé est nécessaire pour décrire, contrôler et suivre les évolutions du marché de l'emploi dans le domaine de la santé.

Conformément au principe d'application universelle des objectifs de développement durables (ODD), les partenariats dans les pays et au sein de la communauté internationale seront essentiels pour mettre en œuvre les mesures recommandées.

RECOMMANDATIONS



Promouvoir la collaboration intersectorielle aux niveaux national, régional et international, mobiliser la société civile, les syndicats et autres associations de professionnels de la santé, et le secteur privé ; et aligner la coopération internationale pour soutenir les investissements dans les personnels de santé, dans le cadre des stratégies et des plans nationaux pour la santé et l'éducation.



Améliorer la reconnaissance internationale des qualifications des personnels de santé pour promouvoir un meilleur usage des compétences; accroître les bénéfiques tout en luttant contre les effets négatifs des migrations des personnels de santé, tout en sauvegardant leurs droits.



Entreprendre des recherches et des analyses approfondies sur les marchés de l'emploi dans le domaine de la santé, en utilisant des indicateurs et méthodologies harmonisés, pour étoffer les données disponibles, renforcer la redevabilité, et promouvoir l'action.



Télécharger le rapport de la Commission
S'engager pour la santé et la croissance
Investir dans les personnels de santé

Pour plus d'informations : contacter comheeg@who.int